



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024
ID : 045-254500226-20240624-035_2024-DE

N°035/2024

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 24 juin 2024

Le lundi vingt-quatre juin deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi dix-huit juin deux-mille-vingt-quatre.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs Pointeau, Meynard, Jourdain, Coille, Jacquinot, Flores, Poisson, Martinon, Février, Kutzner, D'Hulst, Foussard, Lebegue, Marceaux, Deslais, Toussaint, David, Brague, Burgevin.

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs Ameur, Colin, Boitard, Morin, Sirop, Meunier, Michenet, Damilaville, Capelle, Gudin, Cevost.

Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs Cimpello, Fougereux, Debrus, Thuillier, Decaux, Martin, Marchand, Burgevin, Zusatz, Beaudin, Quettier, Chevallier, Roger.

Monsieur Bourgeois Michel, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, a donné pouvoir à Madame Flores Christiane, de la communauté de communes de Canaux et Forêt en Gâtinais ;

Monsieur Boucher Brice, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Colin Renaud, de la communauté de communes des Loges ;

Madame Dalaigne Catherine, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Kutzner Philippe, de la communauté de communes Canaux et Forêts ;

Madame Godin Fabienne, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Gudin David, de la communauté de communes des Loges ;

Monsieur Delanoy Renaud, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Madame Zusatz Christelle, de la communauté de communes Val de Sully ;

Monsieur Daimay Dominique, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Beaudin Christian, de la communauté de communes Val de Sully ;

Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur Auger de la communauté de communes Val de Sully.

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Nombre de délégués :

En exercice : 64

Présents : 43

Votants : 49

CONVENTION AVEC LE CDG45 POUR L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI) :

CONSIDERANT que l'ACFI, professionnel de la prévention, intervient au sein de la collectivité pour contrôler les conditions d'application de la réglementation, proposer à l'autorité territoriale les mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité, donner un avis sur les règlements et consignes de la collectivité.

CONSIDERANT que faute de pouvoir désigner un ACFI en interne, les collectivités peuvent recourir aux services du centre de gestion qui leur met à disposition un ACFI.

CONSIDERANT que cette convention prévoit les missions de l'ACFI et les modalités d'intervention.



Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 045-254500226-20240624-035_2024-DE

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Président,
Sur proposition du bureau syndical,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 49 voix Pour,

- **ACCEPTE** la convention avec le CDG45 pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document y afférant.

Fait et délibéré en séance le 24 juin 2024.

Pour extrait certifié conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :01/07/2024 Et publication le :01/07/2024